



Catalogue



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS
« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 »

www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr

RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES

**POMPES À CHALEUR AIR
EXTÉRIEUR / AIR INTÉRIEUR
EN HABITAT INDIVIDUEL**

INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

SEPTEMBRE 2015

NEUF

Publié le 01/09/2015

POMPES À CHALEUR AIR/AIR - NEUF - INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Les présentes Recommandations professionnelles concernent les installations de pompes à chaleur air extérieur/air intérieur (air/air) de puissance calorifique inférieure à 50 kW destinées au chauffage ou au chauffage-rafraîchissement de l'habitat individuel neuf.

Les systèmes concernés par ces Recommandations sont les suivants :

la pompe à chaleur air/air en éléments séparés avec une ou plusieurs unités intérieures équipées d'un réseau aéraulique ;

la pompe à chaleur air/air en éléments séparés avec plusieurs unités intérieures à émission directe (une unité intérieure dans chaque pièce principale) ;

la pompe à chaleur air/air monobloc intérieure ;

le système à débit de réfrigérant variable (DRV).

Elles fournissent les prescriptions relatives à l'installation et à la mise en service de la pompe à chaleur mais également à la mise en main à l'utilisateur en décrivant les informations et les conseils à apporter à ce stade.

Ces recommandations portent sur la pompe à chaleur, sur les composants du circuit aéraulique (conduits, registre, diffuseurs...) et de la régulation en mode chauffage. Sont également traitées les spécifications des raccordements, frigorifiques et électriques.

Afin d'aider le professionnel à juger de la faisabilité du projet, des fiches de d'autocontrôle sont proposées.

